PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la légalité
Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

Limoges, le 12 OCT. 2026

Le préfet de la Haute-Vienne

à

Monsieur le président de la communauté urbaine Limoges métropole

Affaire suivie par :
Marie DELAGE
marie.delage@haute-vienne.gouv.fr
05.55.44.19.48

Objet : enquête publique unique relative au projet de construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique (UVE) sur la commune de Limoges et mise en compatibilité du PLU de Limoges

PJ : rapport et conclusions de la commission d'enquête

Vous avez déposé le 12 mars 2026 un dossier de demande d'autorisation environnementale portant sur la création d'une nouvelle unité de valorisation énergétique implantée sur la commune de Limoges, pour laquelle une mise en en compatibilité des documents d'urbanisme est nécessaire.

L'enquête publique unique portant sur les deux volets du projet s'est tenue du 10 août 2026 au 11 septembre 2026.

La commission ayant conduit les travaux de cette enquête, présidée par M. Clarisse ROUGIER, a rendu son rapport et ses conclusions le 9 octobre 2026. Ces documents vous sont transmis par voie dématérialisée ce jour (notification GunEnv).

Elle émet un avis favorable sur la création d'une nouvelle unité de valorisation énergétique assorti deux réserves n'ayant pas d'incidence sur la faisabilité du projet :
- bien que des éléments aient été fournis sur l'évolution de la santé et les répercussions du fonctionnement de l'UVE sur celle-ci, la commission préconise la réalisation d'une étude à court et moyen terme,
- le projet nécessite le défrichement d'une surface de 0,67 ha de bois âgé de plus de 30 ans qui est compensé par une indemnité financière. La commission souhaite que d'autres travaux de boisement ou d'amélioration soient effectués dans le quartier à titre de compensation.

En ce qui concerne la partie mise en conformité des documents d'urbanisme, la commission émet un avis favorable sans réserve.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le préfet,
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Laurent MONBRUN